

COMMUNE DE LA CELLE (CHER)

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL - SEANCE DU 08 DÉCEMBRE 2022

Conformément aux articles L 2121-07 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Le conseil municipal, légalement convoqué le 29 novembre 2022, s'est réuni en séance ordinaire le 08 décembre 2022 à 19 heures 00 en Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe AUZON, maire.

Nombre de membres en exercice : 11 – nombre de présents : 09 - nombre de votants : 09

Etaient présents : Philippe AUZON, Agnès CHANTRIER, Bernard RONDELET, Nadine DELCAMBRE, Clément TOUZET, Guy CHANTEMILANT, Serge BREVET, Marinette BERGER, Jennifer BRUYÈRE.

Etaient absents excusés : Gwennaëlle LE CLECH, Mathilde THEVENET.

Secrétaire de séance : Agnès CHANTRIER

Convocation du 29 novembre 2022, notifiée et publiée par affichage le 29 novembre 2022

La séance a été publique. – Fin de la séance à 19 heures 55

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Procès-Verbal de la séance du 16 novembre 2022
- Gardiennage de l'église – Indemnité
- Choix du nouvel exploitant du commerce communal
- Contrôle de sécurité des jeux du P'tit Jardin
- Courriers divers - Questions diverses

DCM 2022-042 – Approbation du Procès-Verbal de la séance du 16 novembre 2022

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance précédente, à l'unanimité des membres présents, approuve le Procès-Verbal de la séance du 16 novembre 2022.

DCM 2022-043 – Contrôle de sécurité des jeux du P'tit Jardin

Monsieur le maire présente au conseil municipal une proposition de visite de sécurité des jeux pour enfants installés au « P'tit Jardin », dont le devis se chiffre à 198 € TTC (forfait pour 7 équipements).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

-émet un avis favorable au devis présenté par la société SOLEUS

-autorise Monsieur le maire à signer le document.

DCM 2022-044 – Gardiennage de l'église – Indemnité versée à Madame Françoise BRINIOLI

Vu la circulaire du 08/01/1987

Vu la circulaire du 29/07/2011

Vu la circulaire du 19/04/2022

Vu la délibération du 03/03/2009

Considérant que Madame Françoise BRINIOLI assure le gardiennage de l'église depuis le 1^{er} janvier 2009,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

-Décide d'allouer une indemnité annuelle de gardiennage de l'église à Madame Françoise BRINIOLI, égale au montant maximum fixé chaque année par circulaire ministérielle. Cette indemnité sera versée chaque année au mois de décembre.

Bulletin municipal

Monsieur le maire présente au conseil municipal un devis de 374 € pour l'impression de 200 exemplaires du « Petit Journal ». Le conseil municipal approuve ce devis.

Concessions cimetièrre

Monsieur le maire fait part au conseil municipal du courrier de Madame BEZOL-CLEMENT relatif à la procédure de reprise de concessions au cimetière communal et de sa conversation téléphonique qu'il a eue avec cette personne.

COMMUNE DE LA CELLE (CHER)

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2022-045 – Choix du nouvel exploitant du commerce communal

Vu la délibération n°2022-034 du 20 octobre 2022, relative à l'arrêt d'activités de Mme Isabelle LARPIN,

Vu le préavis de départ à effet du 30 décembre 2022

Monsieur le Maire présente au conseil municipal deux candidatures de reprise de l'exploitation du commerce communal : celle de Monsieur Benoit CIVRAY et celle de Madame Raymonde DENIS.

Après examen des deux dossiers,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- opte pour la candidature de Madame Raymonde DENIS
- décide de maintenir les conditions d'exploitation à l'identique de l'ancienne convention d'exploitation, avec un loyer de 80 € HT,
- autorise Monsieur le Maire à rédiger et à signer la nouvelle convention d'exploitation.

La nouvelle locataire pourrait prendre possession des lieux courant janvier-février 2023, selon les disponibilités de chacun et des délais requis pour présenter en mairie les formalités que requièrent la reprise d'un bar (mutation de licence, inscription au registre de commerce et présentation d'un Kbis, formation si nécessaire...) Le premier mois de location sera proratisé en fonction de la date d'entrée dans les lieux.

Toilettes publiques

Le conseil municipal décide de privatiser les toilettes publiques au profit du commerce qui assume déjà les frais de facturation d'eau et d'électricité. Cette pièce de commodité sera désormais incluse dans la mise à disposition des bâtiments du commerce et réservé à la clientèle de celui-ci.

Taxe d'aménagement

Monsieur le maire fait part au conseil municipal des dernières informations et réglementations relatives à la taxe d'habitation. Actuellement une taxe de 1% est instaurée de plein droit sur les dossiers d'urbanisme relatifs aux aménagements et sera versée à la commune par les services de la DGFIP. Il est proposé au conseil municipal de réfléchir sur l'évolution possible de cette taxe, les frais d'instruction des dossiers d'urbanisme étant payés par la commune.

Fin de la séance à 19 heures 55

La secrétaire de séance

Le Maire

Agnès CHANTRIER

Philippe AUZON